

Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier**SYNTHÈSE DE L'ATELIER ET DE LA RÉUNION PUBLIQUE, focus
« impacts sur l'économie locale et régionale »
9 juillet 2015 – Noirmoutier****En tribune****Commission particulière du débat public :**

Jacques ROUDIER, président

Dorothee BRIAUMONT

François GILLARD

Jean-Marc REBIERE

Bruno de TREMIOLLES, membre

Maîtrise d'ouvrage :

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Claude MIDI, Directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Intervenants :

Philippe KAVAFYAN (Adwen)

Marie-France LECULEE, maire de La Guerinière

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

ATELIER « IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE LOCALE ET RÉGIONALE »

Présentation du projet

Lucile FORGET, responsable du développement local, présente le maître d'ouvrage : « les éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier », un groupement d'entreprises, qui inclut ENGIE (anciennement GDF SUEZ), EDP Renewables, Neoen Marine, et comprend plusieurs partenaires (Adwen, RTE).

Elle décline ensuite les caractéristiques du projet :

- 62 éoliennes d'une puissance totale de 496 MW, soit l'électricité nécessaire à la consommation de 750 000 personnes ;
- Le parc sera situé à 11 km de l'île d'Yeu, à 17 km de Noirmoutier et à 20 km du parc éolien situé au large de Saint-Nazaire ;
- une superficie de 82,5 km² ;
- un coût estimé de 2 milliards d'euros ;
- une mise en service à partir de 2021-2023 et un démantèlement à partir de 2041 ;
- des éoliennes de nouvelle génération (210 m de haut à partir du niveau de la mer) espacées d'environ 900 m pour maintenir des corridors marins et aériens ;

Lucile FORGET présente les étapes du processus de débat public, avec la décision de poursuite ou non du projet le 7 janvier 2016, la fin de la levée des risques en juin 2016, la décision finale d'investissement à la fin de l'année 2018. La mise en service du projet est prévue à partir de 2021 et son démantèlement, à partir de 2041. À l'issue de l'exploitation, le maître d'ouvrage pourra demander un renouvellement de la concession ou décider de démanteler le parc, via une somme d'argent provisionnée. Lucile FORGET présente les modalités de l'étude d'impact environnemental. Elle évoque ensuite les modifications paysagères inhérentes au projet, les enjeux relatifs au tourisme, à la pêche professionnelle et à l'industrie.

Focus sur les impacts en matière d'économie locale et régionale

Lucile FORGET présente les différentes retombées du projet au niveau régional. Elle explique que le maître d'ouvrage a identifié les entreprises susceptibles de s'impliquer dans le projet. Lucile FORGET présente une liste d'entreprises locales et régionales. S'agissant des aspects industriels, Adwen a identifié et qualifié les fournisseurs de ses usines. Le processus est toujours en cours.

De son côté, le maître d'ouvrage a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la construction et l'installation d'un mât de mesure en mer. Un deuxième appel devrait être lancé sur les fondations, le volet électrique (sous-station électrique), l'exploitation et la maintenance.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une filière industrielle française en valorisant les entreprises compétentes et compétitives en région Pays de la Loire. Lucile FORGET évoque ensuite l'utilisation, entre autres, de l'outil CCI Business, développé par les CCI régionales, qui permet la mise en ligne des appels à manifestation d'intérêt du maître d'ouvrage. En matière d'emplois, 1500 emplois directs seraient mobilisés pour les phases de construction et d'installation. Chaque emploi direct permettrait la création de 3 emplois indirects. Lucile FORGET évoque ensuite les différents métiers liés au pilotage, à la surveillance et à la maintenance du parc éolien, incluant la sous-station électrique, les câbles et les fondations, avec 125 emplois dédiés répartis entre les deux îles. Elle conclut son intervention en indiquant que le maître d'ouvrage va réaliser une étude des impacts socio-économique sur les activités du tourisme et de la pêche professionnelle, afin d'identifier les impacts potentiels et accompagner l'accompagnement et la compensation nécessaires.

Questions

Jean MOUTIER s'interroge sur les raisons de l'implantation des éoliennes en pleine mer.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Lucile FORGET déclare qu'il existe des parcs éoliens terrestres. Le projet off-shore s'inscrit dans une stratégie de diversification énergétique de l'état français, lequel s'est fixé un objectif de 6000MW d'éolien en mer à l'horizon 2020. Une concertation a été lancée sur l'ensemble des façades maritimes, permettant aux parties prenantes de s'exprimer sur les zones les moins gênantes. Lucile FORGET ajoute que les vents en mer sont plus puissants et plus réguliers.

Yves LEQUELLEC (Vendée Nature Environnement) revient sur le chiffrage des emplois et observe qu'une partie des chiffres se recouvrent sur les deux projets de Noirmoutier et du Tréport, actuellement en débat.

Lucile FORGET déclare que les chiffres liés à l'installation en mer, à la construction des sous-stations et aux câblages sont propres à l'installation de chaque projet.

Philippe KAVAFYAN (Adwen) précise que les 750 emplois directs industriels liés à la création de capacités industrielles au Havre concernent Adwen et ses partenaires. Il s'agit d'une capacité annuelle (un champ par an), qui repose sur les trois projets français.

Estelle SHNELLMANN demande des éléments chiffrés (nombre d'éoliennes exact, coût du projet et coût de l'entretien annuel, superficie du projet). Elle demande ensuite des détails sur les emplois directs et indirects, puis s'enquiert de la vision des pêcheurs, notamment sur la base des retours d'expérience des projets au Danemark.

Lucile FORGET déclare que les éléments chiffrés sur le nombre d'éoliennes n'ont pas évolué. Le chiffre sera confirmé en juin 2016. Elle reprend les chiffres évoqués en présentation du projet. Le coût de la maintenance n'est pas divulguable et participe de l'offre qui a été remise. S'agissant des impacts sur la pêche, Lucile FORGET rappelle qu'une étude va être réalisée par le bureau RICEP, en partenariat avec le Comité régional des pêches (COREPEM). Concernant les retours d'expérience, le maître d'ouvrage en bénéficie (elle cite notamment le Royaume-Uni). Lucile FORGET assure que la volonté d'ouvrage est de maintenir les métiers pratiqués liés aux arts dormants, sur lesquels la préfecture maritime statuera après avis des Commissions nautiques juste avant la mise en service du parc éolien.

Présentation de Bruno de TREMIOLLES sur le déroulement de l'atelier

Bruno de TREMIOLLES déclare que trois thèmes vont être abordés, dans l'objectif de capter l'emploi et la création de richesses au niveau local et régional :

- Dans la phase de construction du projet
 - la fabrication des éoliennes et de leurs composants (3600),
 - le raccordement électrique entre la sous-station en mer et le réseau terrestre,
 - les infrastructures portuaires et les bateaux de maintenance.
- Dans la phase d'exploitation et de maintenance
- Quelles activités de service pourraient être créatrices de richesse, quels seront les impacts des retombées fiscales pour l'activité de la région ?

Il déclare que l'objectif des tables rondes est de dégager des pistes concrètes permettant de faire en sorte que les retombées économiques soient locales et régionales.

L'assemblée s'accorde sur la constitution de trois tables de réflexion

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

RETOUR SUR L'ATELIER « IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE LOCALE ET RÉGIONALE »

Table 1 (animée par Adwen) sur les retombées locales en phase construction du parc éolien

Le rapporteur déclare que la table ronde s'est focalisée sur les opportunités économiques (développement, construction, base de logistique, construction sur site, installation des infrastructures, maintenance et démantèlement). Elle présente ensuite les différents points abordés :

- dans le domaine du développement : les impacts économiques déjà générés par la phase actuelle du projet (environ 10 entreprises de la région pays de la Loire ont travaillé pour le projet), qui font prioritairement appel à des compétences locales pour être au plus proche des entreprises et des riverains (communication, visites de maintenance, études)
- au niveau de la construction : l'appel à STX, entreprise locale qui a réalisé une sous-station électrique et des études de standardisation des sous-stations (création de groupes de travail pour favoriser la sous-traitance). STX doit procéder à des investissements sur les fondations jacket (100 millions d'euros). S'agissant des composants d'éoliennes, des consultations sont en cours et 135 entreprises sont déjà référencées en Pays de la Loire, dont 51 en Vendée.
- Au niveau de la maintenance, la table ronde a évoqué la création de deux sites, l'un dédié à la maintenance programmée, l'autre à la maintenance corrective. Une problématique d'hébergement a été soulevée pour Noirmoutier.

Table 2 (animée par Neopolia) sur les retombées locales sur l'exploitation et la maintenance du parc éolien

Le rapporteur déclare que le premier point abordé par la table ronde concerne la bonne connaissance des compétences spécifiques nécessaires à l'exploitation du parc, pour anticiper le volet de formation et asseoir une bonne connaissance des besoins exacts pour les entreprises, les jeunes et les demandeurs d'emploi. Plusieurs axes ont ensuite été soulevés :

- faire connaître les besoins en termes de mobilité,
- définir les exigences en matière de maîtrise de la langue anglaise,
- réfléchir à la répartition et au type des emplois sur les deux îles, afin de définir les besoins en formation,
- faire monter en compétence (y compris à l'étranger) les entreprises susceptibles de travailler sur la maintenance des parcs, afin qu'elles soient prêtes dès 2021,
- renforcer la communication et la pédagogie au niveau local,
- créer des mini clusters d'entreprises autour des bases de maintenance,
- définir une part en pourcentage du budget pour les retombées locales, avec des fourchettes en termes de volume d'activité et de volume horaire.

Table 3 (animée par Vendée Expansion) sur la création de richesses par les activités de service et les retombées fiscales annuelles

Le rapporteur indique que pour les activités de service, deux angles ont été définis :

- l'accueil de nouveaux habitants susceptibles d'accroître les services de proximité (commerce, santé, transport) contrebalançant le vieillissement de la population. La table ronde s'est penchée sur l'optimisation des temps

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

d'intervention de la maintenance en dehors des saisons (afin de lutter contre l'effet de saisonnalité), ainsi que sur la construction de logements et l'acquisition de foncier,

- la création de nouveaux métiers : les transports inter-îles, générant une augmentation du fret et des passagers ; la valorisation touristique du parc et la vigilance sur les éléments de sécurité ; la reconversion des usagers de la mer dans le domaine du tourisme.

Concernant les retombées fiscales, la table ronde a surtout travaillé sur les retombées en direction des communes. Les principales réflexions ont porté sur :

- l'idée que ces retombées ne sont pas prévalentes pour les élus. Ces retombées pourraient être utilisées en concertation et dédiées à l'aménagement du territoire, en lien avec le développement durable : accélérer l'enfouissement des lignes électriques, accélérer l'installation de la fibre optique avec des impacts sur le développement du télétravail et des emplois qualifiés,
- le préfinancement des travaux publics. Dans la mesure où les retombées fiscales arriveront après le début des travaux, comment les collectivités vont parvenir à anticiper ce décalage de trésorerie ?

Lucile FORGET remercie les tables rondes pour leurs contributions, qui vont alimenter les réflexions du maître d'ouvrage. Elle récapitule les différents points à retenir :

- poursuivre le travail de pédagogie sur les besoins et l'identification des profils et des métiers, ainsi que leur localisation ;
- intensifier la montée en compétence des entreprises locales et des industries ;
- préparer l'arrivée des techniciens de maintenance et des superviseurs (foncier, écoles) sur les îles ;
- valoriser l'intégration touristique et la « mise en tourisme » du parc ;
- soutenir les communes et le COREPEM dans la définition de projets destinés à leur faire bénéficier des retombées fiscales ;
- favoriser l'anticipation budgétaire pour adapter en temps et en heure les infrastructures du territoire avant les retombées fiscales.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

RÉUNION PUBLIQUE, FOCUS : « IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE LOCALE ET RÉGIONALE »

Début de la réunion de débat public à 19 h 30

Jacques ROUDIER, président de la CPDP, ouvre la réunion et donne la parole à Marie-France LECULEE, maire de La Guérinière, pour un mot d'accueil.

Marie-France LECULEE déclare que les élus de l'île de Noirmoutier sont très impliqués dans ce projet et sont attentifs à ses enjeux économiques et environnementaux. Elle souhaite que les échanges autour de ces aspects soient fructueux, puis remercie les participants pour leur présence.

Présentation du débat public

Jacques ROUDIER rappelle les principes réglementaires du débat public et les enjeux qui le légitiment, tel que la participation des citoyens aux processus de décision et la garantie d'indépendance de ces décisions. L'objet du débat public est de remettre le citoyen au cœur de la décision publique. Il porte sur l'opportunité du projet et vise à :

- informer le public ;
- veiller à sa participation (question et avis sur le projet) ;
- éclairer le maître d'ouvrage sur les aspects problématiques du projet ;
- enrichir, démocratiser et légitimer la décision.

Jacques ROUDIER présente les origines et rôles de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et de la Commission Particulière de Débat Public (CPDP), qui doit conduire un débat régi par des principes de transparence, d'argumentation, d'égalité de traitement et d'indépendance. Le débat public fera l'objet d'un compte rendu (rédigé par la CPDP) et d'un bilan (rédigé par le président de la CNDP). Trois mois après la publication de ces documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet.

Jacques ROUDIER présente les modalités du débat public, son périmètre, son contexte et son calendrier (du 2 mai au 7 août). Une vingtaine d'événements est prévue : 8 réunions publiques, 5 ateliers thématiques, 5 débats mobiles. Le jeune public est impliqué à travers trois ateliers menés avec des lycéens de La Roche-sur-Yon au mois de mai.

Jacques ROUDIER décline ensuite les différentes thématiques qui seront abordées au cours du débat :

- les caractéristiques du projet, son opportunité, son économie ;
- la vie du projet : études et procédures, construction, exploitation, démantèlement ;
- les impacts sur les milieux naturels et le paysage ;
- les impacts sur les activités économiques ;
- la sécurité maritime et aérienne ;
- le raccordement au réseau électrique (atterrissage).

Il conclut son intervention sur les outils mis à disposition du public pour suivre et participer au débat.

Questions relatives au débat public

Christine MU, membre de l'association NENY, déplore la qualité de ce débat public et critique l'absence de questions et d'oppositions au projet. Elle signale que ses questions n'ont pas été prises en compte sur le site internet. Christine MU

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

milite pour la défense du patrimoine de l'île de Noirmoutier et déclare que ce projet n'est pas pertinent. Elle s'interroge également sur le fait que les membres de la Commission soient tous des représentants du secteur public et note que les professionnels privés sont sous-représentés. Il lui semble que cela grève la neutralité de la Commission. Elle remarque ensuite que le débat public aurait dû avoir lieu avant de décider du choix du site. Elle dénonce une opération d'habillage qui ne permet de modifier ce projet qu'à la marge. Elle dénonce également les panoramiques, qui ne sont pas réellement pris de Noirmoutier.

Joël BRUNET-MOREZ, entrepreneur à l'export de produits locaux, craint que ce projet ne mette à mal l'image de l'île et son entreprise. Il comprend le souhait des collectivités à vouloir toucher des subsides, mais considère que les éoliennes auraient pu être placées ailleurs. Il dénonce également les panoramiques, qui ne lui semblent pas représentatifs.

Hugo GUILLAUTEAU donne lecture d'un article écrit dans le Figaro magazine par le président de l'institut de recherche économique et fiscal. L'article critique les processus fiscaux et de subventionnement créés autour des champs d'éoliennes, incitant les collectivités à adopter les projets. L'article rappelle que le prix final du kilowatt généré par l'éolien est cinq fois supérieur à celui du marché. S'agissant des emplois, l'article déclare que le secteur en crée peu (100 à 150) et observe que ces emplois généreront des coûts pour les collectivités.

Jacques ROUDIER revient sur les critiques adressées à la CPDP et remarque que sur les six membres de la CPDP, quatre sont issus du secteur privé. S'agissant de la période durant laquelle le débat public a été mis en œuvre, Jacques ROUDIER explique qu'il a lieu au moment où le projet est défini. Concernant les photomontages, Jacques ROUDIER indique que la réalisation est difficile d'un point de vue technique et scientifique. Pour autant, la CPDP a mis en place un atelier sur les méthodes [de réalisation] aux côtés d'expert. Pour la CPDP, ces méthodes sont les plus correctes en l'état actuel de la pratique.

Jean-Pierre HUGUET, président de l'association NENY, déplore que les photomontages présentés à l'occasion des réunions de Noirmoutier soient des photomontages issus d'autres lieux que Noirmoutier.

Présentation du projet

Diffusion préalable d'un film de présentation du projet.

Claude MIDI, directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, rappelle le contexte de ce projet, relatif à l'utilisation de 23 % d'énergie renouvelable à horizon 2020 et 30 % à horizon 2030 et la production de 6000 mégawatts par l'énergie éolienne. Il décline les différents appels d'offres de l'État et les différents projets éoliens mis en place depuis, puis présente le maître d'ouvrage : « les éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier », un groupement d'entreprises, qui inclue ENGIE, (ex - GDF SUEZ), EDP Renewables, Neoen Marine, et comprend plusieurs partenaires (Adwen, RTE). Claude MIDI explique que le projet éolien doit s'organiser en partenariat avec les acteurs économiques du territoire et s'inscrire dans le contexte de transition énergétique et de constitution d'une filière éolienne française.

Il décline les caractéristiques du projet :

- implantation à 17 km de Noirmoutier et 11 km de l'île d'Yeu ;
- 62 éoliennes, d'une puissance de 496 MW ;
- une superficie de 82,5 km² ;
- un coût estimé de 2 milliards d'euros ;
- une mise en service à partir de 2021 et un démantèlement à partir de 2041 ;
- des éoliennes de nouvelle génération (210 m de haut à partir du niveau de la mer) ;

Claude MIDI indique qu'en l'état actuel des études, les fondations des éoliennes seraient de type jacket. Le maître d'ouvrage a choisi d'utiliser des éoliennes de grande puissance pour réduire l'emprise du parc. Les éoliennes sont alignées et espacées de 1200 à 1800 mètres, afin de permettre le maintien des activités maritimes. Claude MIDI présente les éléments de calendrier du projet, avec la décision de poursuite ou non du projet à fin 2015, l'enquête publique en 2018 et la décision finale d'investissement à la fin de l'année 2018. La mise en service du projet est prévue à partir de 2021 et son démantèlement, à partir de 2041. Le projet s'accompagne de mesures prises pour atténuer ses

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

conséquences sur l'environnement, le tourisme, le paysage et la pêche. Des études (préliminaires et complémentaires) et des concertations ont par ailleurs été engagées pour comprendre les différents états initiaux.

Claude MIDI présente ensuite les aspects économiques et industriels du projet :

- dans la phase de développement :
 - la mobilisation d'un certain nombre de prestataires locaux et de clusters (Neopolia, Vendée expansion) par le maître d'ouvrage et par Adwen ;
 - un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un mât de mesure en mer.
- dans la phase de fabrication et dans un objectif de constitution de filière :
 - chercher d'autres projets en France et à l'étranger pour continuer à mobiliser les emplois de construction d'usine ;
 - mobiliser 6000 emplois directs (1500) et indirects (4500) pour la construction de l'usine. Pour les emplois directs : 750 emplois pour la fabrication des éoliennes, 480 emplois pour la fabrication des autres composants, 270 emplois dédiés à la phase d'installation.
- dans la phase d'exploitation et de maintenance (environ 25 ans) :
 - créer 125 emplois directs localement et non délocalisables entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Questions relatives au projet

Guy MACEAUX, ingénieur, revient sur le calendrier et s'interroge sur l'éventuel dépassement de la technique des éoliennes (déjà critiquées par certains professionnels) par l'hydrolien, notamment.

Claude MIDI rappelle que le projet se base sur des éoliennes de dernière génération, fiable. Il remarque ensuite que les éoliennes du premier parc, installées au Danemark, sont toujours actives. S'agissant de l'hydrolien, Claude MIDI déclare qu'il n'a pas encore d'existence industrielle, mais existe à l'état de projet. Des parcs pilotes doivent être installés en 2017 au large de Cherbourg et à proximité de la côte Bretonne (îles d'Ouessant). Claude MIDI précise que le potentiel de l'hydrolien est intéressant, mais ne remplacera pas la capacité des parcs éoliens.

Jean-Michel LAURENCE (conseiller municipal de Noirmoutier) rejoint certaines inquiétudes de la population sur le fait que le projet semble déjà très avancé, si bien que les interventions ne sont possibles qu'à la marge. Il souscrit ensuite à une proposition émanant du sénateur OUDIN et visant à reculer le parc de 5 km. Jean-Michel LAURENCE demande l'enfouissement de toutes les lignes électriques sur les îles d'Yeu et de Noirmoutier et la gratuité de l'électricité pendant toute la durée d'exploitation. Il s'enquiert ensuite du montant des fonds prévus pour le démantèlement du parc.

Claude MIDI indique que le montant des fonds prévus pour le démantèlement n'est pas encore prévu. Il sera alimenté tous les ans. Concernant le déplacement de la zone, il rappelle que la zone actuelle a été choisie par l'État, sur la base d'une concertation initiale et sur la base de critères de pertinence (vent, environnement, faisabilité). Claude MIDI déclare qu'un éloignement supplémentaire pourrait conduire le projet à des profondeurs techniquement inaccessibles pour l'éolien off-shore, ce sans compter les conflits d'usage avec la pêche. Concernant le prix de l'électricité, Claude MIDI rappelle qu'il n'est pas fixé par le maître d'ouvrage, mais par l'État. Ce prix ne varie pas, quel que soit l'éloignement au site de production. Claude MIDI évoque ensuite la taxe éolienne de 7 millions d'euros par an, qui permettra aux acteurs locaux de mettre en place des projets liés à l'environnement.

Liliane LAMALLE (association NENY) remarque que la Noirmoutier n'aurait pas dû être intégrée aux zones propices, dans la mesure où elle abrite une zone de tir militaire. Elle observe que la nature de l'île a toujours été préservée et s'inquiète de l'industrialisation. Elle s'enquiert ensuite des matériaux utilisés dans la fabrication des éoliennes et de leur aspect recyclable.

Philippe KAVAFYAN (Adwen) déclare que trois grandes familles de matériaux doivent être prises en compte pour le recyclage : l'acier, la fibre de verre, terres rares. Le recyclage est intégré dès la conception des machines. L'acier est facilement recyclable et des acteurs se positionnent sur la fibre de verre. S'agissant des terres rares, 90 % sont recyclables, soit 450 kg.

Liliane LAMALLE demande si Adwen est une entreprise à risques.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Philippe KAVAFYAN répond par la négative. Il déclare que seule la conception des pales présente des contraintes d'usinage liées à l'inflammabilité des produits (résine).

Jean-Yves GENDRON remarque que l'utilisation d'énergies renouvelables participe de choix politiques qui ont été faits. Il estime que les questions doivent avant tout porter sur les aspects techniques du projet, notamment les fondations. Il remarque également que ce projet est positif en termes d'emploi pour les jeunes de Noirmoutier, puis rappelle que les éoliennes ne sont pas responsables de la pollution générée sur Noirmoutier.

Claude MIDI indique qu'à ce stade, le maître d'ouvrage a fait le choix des fondations de type jacket (treillis métallique qui supporte l'éolienne).

Yves LEQUELLEC (Vendée Nature Environnement) demande au maître d'ouvrage un éclairage sur la part des emplois cumulés entre les différents projets (Tréport, Noirmoutier, Saint-Brieuc). Il s'enquiert ensuite des conséquences de l'abandon d'un des projets pour le consortium, en perspective des enjeux de création d'une filière éolienne en France et de prévision de modèle économique.

Claude MIDI déclare que les 6000 emplois sont mobilisés pendant la phase de construction. Ces emplois sont basés sur un nombre d'heures nécessaires à la construction du parc, traduit en emplois à temps plein mobilisés. Claude MIDI évoque 750 emplois directs mobilisés pour le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier (pas celui du Tréport) pendant la phase de construction et 270 emplois directs relatifs à l'installation.

Françoise ROUARD s'enquiert de la présence d'un représentant des marins-pêcheurs. Elle rapporte avoir entendu dire que tous les marins-pêcheurs étaient défavorables au projet. Elle affirme que les vibrations générées par les éoliennes font fuir les poissons, ce qui va avoir des conséquences sur la zone, qualifiée pour la pêche.

Ion TILLIER (salarié du Comité régional des pêches) confirme que les marins de la région ne sont pas favorables aux éoliennes. Néanmoins, ils ont décidé de ne pas opposer de rejet massif au projet et de chercher à s'en accommoder le mieux possible, en faisant en sorte que le secteur reste propice à la pêche.

Focus sur les impacts en matière du projet en matière de développement touristique et de pêche

Lucile FORGET rappelle que la Vendée est le premier département touristique, avec 10 000 emplois permanents (20 000 en saison) et un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros. Un état initial de l'activité touristique va être réalisé par le maître d'ouvrage, ainsi qu'une étude sur les effets potentiels du projet (sur l'immobilier, le volume des transactions et sur les retours d'expérience à l'étranger). Des études déjà réalisées à l'étranger ont montré une croissance de l'activité touristique liée aux parcs éoliens. Lucile FORGET précise que le maître d'ouvrage va accompagner certains projets avec les élus et les acteurs du tourisme (création de groupes de travail). S'agissant des activités de la pêche, un corridor situé à l'Ouest de la zone de l'appel d'offres a été exclu de la zone de projet pour ne pas prendre le risque de pénaliser la pratique du chalutage. Les éoliennes ont également été espacées (1200 à 1800m) pour que la pêche puisse y être maintenue, sous réserve de la décision du préfet maritime. Lucile FORGET note que dans certains pays, comme l'Angleterre, la pêche est autorisée dans les champs d'éoliennes. Une étude sur les impacts socio-économiques du projet sur les activités de pêche et la filière dans son ensemble est en cours de réalisation par le Comité régional des Pêches des Pays de la Loire et le RICEP.

Elle conclut sur le fait que les impacts qui ne pourront être évités seront compensés par des mesures d'accompagnement.

Focus sur la création de la filière industrielle dédiée à l'éolien

Philippe KAVAFYAN (Adwen) déclare qu'Adwen est une société issue d'AREVA et GAMESA. Il dresse ensuite un parallèle entre la filière industrielle allemande, qui concentre 19 000 emplois industriels de l'éolien en mer pour 2700 mégawatt installés, soit l'équivalent de ce qui est envisagé en France en 2020. Cette filière bénéficie d'une forte croissance en Europe. Philippe KAVAFYAN insiste sur la nécessité pour Adwen de capitaliser sur les retours d'expérience. Il déclare ensuite qu'en l'état actuel des choses, les coûts de l'éolien en mer sont supérieurs à ceux

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

d'autres technologies pour produire de l'électricité. L'objectif est donc de parvenir à des niveaux plus compétitifs. Cet objectif passe par :

- de plus grandes machines (plus d'énergie produite, avec moins d'éoliennes) pour réduire les coûts d'infrastructure,
- l'industrialisation, avec des effets de série et l'augmentation des volumes.

Philippe KAVAFYAN indique que 685 entreprises susceptibles d'entrer dans la filière ont été recensées en France par Adwen, dont 133 sociétés en Pays de la Loire. Certaines d'entre elles sont en consultation pour répondre à la fabrication de composants des projets d'Adwen en Allemagne. Il cite deux sociétés françaises sélectionnées pour livrer les composants sur le premier prototype de 8 mégawatt, dont la société Rollix Desfontaines basée en Vendée. Philippe KAVAFYAN déclare ensuite que quatre des six usines seront situées au Havre, pour créer une plate-forme logistique et servir directement les champs nationaux et à l'export.

Focus sur RTE

Jean-Marc BOYADJIS (RTE) indique qu'en matière de retombées économiques locales, les 200 km de câbles à poser vont passer par des appels d'offres à des câblers qualifiés. Jean-Marc BOYADJIS précise que s'il n'est pas possible d'inciter ou imposer l'emploi local, RTE encourage les entreprises qui répondent à ses appels d'offres à rencontrer les entreprises locales. Des forums de rencontre entre entreprises sont organisés à cet effet, afin de générer des emplois (génie civil, gardiennage, transport) locaux.

Questions relatives au projet

Christine MU revient sur les études d'impact et s'interroge sur le choix des sociétés. Elle remarque que les études d'impact ont toutes présenté des impacts modérés. Elle s'interroge sur ce qualificatif de « modéré », puis s'interroge sur l'origine théorique ou bibliographique des études. Elle évoque les problèmes de déviation des courants et de transport des sédiments et s'interroge sur la gestion des risques, notamment en cas de catastrophe. Christine MU évoque ensuite la création, par la société TESLA, d'une batterie électrique fonctionnant à l'énergie solaire, susceptible d'assurer l'autonomie d'une maison individuelle. En perspective de cette création, Christine MU déclare que l'énergie solaire est aussi une voie d'avenir. Elle conclut son intervention sur la nécessité d'investir l'argent du projet dans des alternatives énergétiques plus innovantes et moins destructrices.

Claude MIDI déclare que la qualification d'impacts « modérés » est justifiée par le fait que chaque zone présente des avantages et des inconvénients qui nécessitent des arbitrages. L'État a réalisé ces arbitrages pour définir les zones d'exclusion.

Clémence SORET ajoute que l'étude d'impact est en cours. Le maître d'ouvrage réalise actuellement l'état initial de l'environnement, soit des études bibliographiques et in situ sur les compartiments biologiques. À partir de cet état des lieux seront modélisés les impacts. S'agissant de l'indépendance des prestataires, elle déclare que le bureau d'études choisit des experts indépendants (elle cite la LPO). Concernant les courants et les sédiments, elle explique que les fondations de type jacket vont permettre leur libre circulation de l'eau et des sédiments, si bien qu'il n'y aura pas d'impact sur la côte. Clémence SORET conclut sur la faible connaissance scientifique des fonds marins et explique que toutes ces études contribuent à enrichir cette connaissance.

Benoît TAVERNIER (STX France) indique que STX a commencé, en 2013, la construction d'une station électrique, qui a mobilisé 200 personnes. L'entreprise a également remporté des contrats à l'export. Entre 2013 et 2018, STX aura eu 5 années d'activités industrielles avec 200 emplois créés [au sein de l'entreprise] avant le lancement des champs français. L'entreprise envisage déjà un cycle industriel de dix ans.

Sylvie SCHMITT (propriétaire de chambres d'hôtes à Noirmoutier) déclare que ses clients sont particulièrement réceptifs à l'aspect sauvage de l'île et à son paysage. Elle témoigne de ses inquiétudes vis-à-vis de l'impact visuel des éoliennes, puis accuse le maire et les élus d'avoir accepté ce projet, contrairement à l'île de Ré par exemple, contre de l'argent.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Véronique le MIATEC dit être gênée par la tournure de ce débat public et par l'absence de respect des participants vis-à-vis des prises de parole. Elle revient ensuite sur la dégradation du paysage et explique, partant de son expérience à Saint-Nazaire, qu'il est extrêmement difficile de voir le champ à plus de dix kilomètres.

Mathieu BLANDIN (Neopolia) témoigne de la croissance de l'activité et de la dynamique qui se met en place au sein de Neopolia sur les Énergies Marines Renouvelables (EMR). Il assure que les emplois vont être situés sur les îles. S'agissant des impacts sur le tourisme, il explique que le champ éolien de Middelgrunden (proche de Copenhague) n'a pas eu d'impact négatif sur les visites de sites touristiques.

Jean-Marc BOYADJIS (RTE) revient sur les développements évoqués outre-Atlantique (Telsa) et affirme que les États-Unis ne sont pas plus en avance que la France sur le mix énergétique, qui travaille d'une part sur ce mix et d'autre part sur la maîtrise de la consommation énergétique.

Jean-Pierre HUGUET (NENY) revient sur le tourisme et déclare que la problématique concerne la durée des séjours : soit les séjours sont de courte durée (à la journée) soit les séjours sont de longue durée. À son sens, le parc éolien générera davantage de séjours de courte durée.

Noël FAUCHER (maire de Noirmoutier) déclare que le projet de parc éolien n'a pas de vocation touristique. Il précise d'ailleurs que l'attrait touristique pour les parcs s'estompe dans le temps. La politique touristique de l'île est d'accueillir le mieux possible les touristes. Noël FAUCHER affirme qu'il n'est pas possible ou envisageable de les exclure. Il est en revanche possible d'informer et de communiquer sur la personnalité et les atouts de l'île, ainsi que sur le respect de l'environnement. Noël FAUCHER rappelle que le parc répond à des objectifs définis nationalement et sur le plan européen, selon des engagements de 2003. Il souligne que le besoin énergétique des populations est de plus en plus conséquent et que si des travaux parallèles sont menés sur une meilleure culture de la consommation énergétique, il reste nécessaire de répondre aux besoins. Noël FAUCHER assure ensuite que les élus n'ont pas appelé ce projet d'éolien. Ce projet a été décidé par l'État et de nombreuses associations se sont positionnées. Il affirme ensuite que les élus n'ont pas accepté ce projet pour l'argent, dans la mesure où la recette ne viendra au mieux que compenser les dotations supprimées par l'État. À son sens, cet aspect ne doit pas déterminer le débat. L'objectif est d'insérer ce projet le mieux possible dans le territoire insulaire.

Hervé le POLLOZEC (Vendée Expansion) indique que Vendée Expansion travaille depuis 2011 avec des entreprises de la Vendée sur les impacts économiques du projet de parc éolien. Deux-cents entreprises du département sont intéressées au projet et des emplois ont déjà été créés. Hervé le POLLOZEC indique que le projet aura des impacts sur toutes les activités de la sous-traitance industrielle, notamment pour la fabrication des composants. Le projet aura également des impacts sur les métiers liés au transport, aux réparations de bateaux et à l'exploitation du parc en terme de service. Hervé le POLLOZEC conclut son propos sur le fait que ces entreprises seront capables de travailler sur tous les parcs qui se développent massivement en mer du nord et à l'international. À plus long terme, les entreprises vendéennes investies dans le projet éolien se qualifieront sur les technologies d'avenir des EMR.

Éric JACQUEMONT directeur général de Rollix Defontaine indique que sa société emploie 400 personnes qui travaillent sur l'éolien. Rollix travaille dans le domaine de l'éolien depuis 25 ans et d'importants investissements ont été réalisés sur les projets. Éric JACQUEMONT précise que son entreprise n'a pas de plan B si ce projet ne se réalise pas. Il évoque ensuite les aspects de formation, notamment vis-à-vis des personnes en situation de chômage de longue durée et indique que son entreprise en a embauché 22. Éric JACQUEMONT conclut son intervention sur le fait que son entreprise recherche des apprentis.

Questions relatives au projet

Paul FRANC s'enquiert de la profondeur et de la hauteur des fonds marins, pour avoir un élément de comparaison avec les parcs éoliens off-shore étrangers.

Claude MIDI déclare que la hauteur des fonds marins varie de 17 m à 35 m. Les profondeurs sont supérieures à celles des parcs éoliens off-shore du Danemark.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Frédéric CHAIGNER (ostréiculteur) s'enquiert des mesures de compensation qui pourraient être demandées à l'issue de l'étude d'impact. Il demande ensuite si le parc sera tout le temps productif.

Claude MIDI déclare que les éoliennes tourneront environ 90 % du temps.

Concernant les mesures compensatoires, Clémence SORET indique que le maître d'ouvrage doit les étudier et ouvrir une concertation sur le sujet.

Hervé GALLAIS (élu) observe que les mesures compensatoires pourraient porter sur les projets de prélèvement de granulats, contre lesquels les élus se battent depuis des années.

Jacques Roudier conclut la réunion en remerciant les participants, et invite l'assistance à consulter les deux panoramiques, offrant des vues depuis l'île de Noirmoutier.

Clôture de la réunion à 22h40